



## AFFILIATION & RE-AFFILIATION JOUEURS

### « EDUCATIF », « COMPETITION », « LOISIR » ET « NOUVELLES PRATIQUES »

*Titre II – Ch. 3 (not. 235-5) des R.G.*

#### EVOLUTIONS 2019-2020

- \* **Le questionnaire médical** pour les joueurs de 40 ans et plus est remplacé par un document d'aide à la consultation à remettre **par tous les joueurs** au médecin lors de l'examen (cf. certificat de non contre-indication à la pratique du rugby). Ce document est à conserver par le licencié ou son praticien. Il ne doit **en aucun cas** être téléchargé sur la formulaire Oval-e.

## COMPETENCES REGIONALES

- **AFFILIATION** : nationalité française.
- **RE-AFFILIATION** :
  - **Joueur majeur** : nationalité française ou zone U.E.
  - **Joueur mineur** : toute nationalité.**NB** : Autorisation des représentants légaux requise pour les joueurs mineurs.

#### Exclus de la compétence régionale (compétence F.F.R.) :

- ➔ Joueurs sous **contrat de travail homologué** de fédérale 1 ou L.N.R. la saison en cours (N), la saison précédente (N-1) ou la saison antérieure (N-2) soumis à l'article 237.
- ➔ Joueurs sous **convention de formation** ou sous statut **J SANS CT** la saison en cours (N) ou la saison précédente (N-1).

#### **Pièces à fournir via Oval-e** (contrôle obligatoire du gestionnaire affiliation)

- Photo d'identité (sauf si déjà transmise).
- Justificatif d'identité mentionnant la nationalité (sauf si déjà transmis).
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby « éducatif », « compétition », « loisir » ou « nouvelles pratiques »<sup>1</sup>.
- Validation des conditions d'assurances (cf. certificat médical).

<sup>1</sup> Il est possible de présenter un certificat médical « compétition » pour les demandes de licence rugby « loisir » ou « nouvelles pratiques ».

Pour les licenciés ne souhaitant pas pratiquer le rugby en compétition, les joueurs « rugby loisir » et « nouvelles pratiques » doivent respectivement faire remplir l'attestation médicale de non contre-indication à la pratique du « rugby loisir » ou « nouvelles pratiques ».

## Documents complémentaires - Licenciés de nationalité étrangère :

- **Joueurs mineurs** : Le titre de séjour n'est pas une pièce obligatoire, il ne conditionne en aucun cas la période de validité de la licence.
- **Joueurs majeurs** : L'attestation d'affiliation à la sécurité sociale n'est pas obligatoire lors de l'affiliation. Une majoration du coût de l'assurance sera appliquée si le document n'est pas transmis au plus tard le 31 mars de la saison en cours.

## **Pièces à conserver par le joueur ou son médecin traitant**

- Document d'aide à la consultation téléchargé avec le certificat médical.
- Examens médicaux (le cas échéant).

## **Pièce à conserver par le club** (contrôle sous la responsabilité de l'association)

- **Joueur mineur** : autorisation de soins en cas d'accident.

## **Procédure de qualification via Oval-e**

- **Demande d'affiliation** initialisée par le club d'accueil.
- **Transfert de la demande à l'adresse courriel du licencié** (ou de son représentant légal) qui complète la demande.
- **Vérification** du dossier par le club d'accueil.
- **Transmission du dossier COMPLET** par le club d'accueil.
- **Qualification** par la ligue du club d'accueil.

### **ATTENTION**

Pièce manquante et/ou irrégulière = demande de complément.

#### RAPPEL DES QUALITES DE JOUEURS

- \* **A, B, C** : Joueur section « éducatif » ou « compétition »
  - **M** : Joueur qualifié dans un club différent de celui où il évoluait la saison en cours ou la saison dernière (art. 252 RG).
  - **MC** : Joueur affilié dans un nouveau club en période de mutation contrôlée (art. 252 RG) et autorisé à évoluer exclusivement en équipe réserve, sauf décision de la commission de contrôle des mutations (art. 255 RG).
  - **R** : Joueur autorisé à évoluer exclusivement en équipe réserve, sauf décision de la commission du statut du joueur et de l'entraîneur de fédérale 1 (CSJEF1).
  - **F** : Joueur de 1<sup>ère</sup> division fédérale sous contrat homologué.